

Onduleurs sans transformateur Série 00xi

Confirmation de l'intégration d'un dispositif de protection contre les courants de défaut (RCMU*)

Nom et adresse du fabricant : **KACO new energy GmbH**
Carl-Zeiss-Straße 1
74172 Neckarsulm

Intitulé du produit : **Onduleur Powador pour systèmes photovoltaïque
raccordés au réseau**

Produits concernés : **Powador 2500xi, 3000, 3500xi, 3600xi, 4000xi,
4000 supreme, 4500xi, 5000xi, 6400xi,
6400 supreme, 6650xi, 6650 supreme,
7200xi, 7200 supreme, 8000xi,
8000 supreme, 25000xi M/L/XL/Park,
30000xi M/L/XL/Park, 33000xi M/L/XL/Park**

Nous confirmons par la présente que conformément aux normes en vigueur, les appareils mentionnés ci-dessus intègrent un dispositif de protection contre les courants de défaut (RCMU).

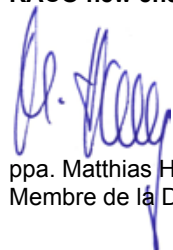
Le RCMU surveille les courants de défaut coté alternatif (entre l'onduleur et le raccordement au secteur) aussi bien que du côté courant continu (entre le générateur photovoltaïque et l'onduleur).

Le RCMU intégré a été certifié VDE 0126-1-1. En cas d'élévation rapide du courant de défaut de 30 mA l'onduleur se déconnecte automatiquement du réseau. La protection par RCMU est réalisée de manière redondante. Si un défaut devait être constaté, l'onduleur serait alors mis hors circuit immédiatement et séparé du réseau. Pour cela deux commutateurs indépendants sont situés en série dans l'onduleur.

La coupure automatique de l'alimentation étant réalisée par la protection de surintensité correspondante, aucune protection supplémentaire contre les courants de défaut n'est nécessaire dans le cas des onduleurs Powador mentionnés ci-dessus.**

Toute modification effectuée de son propre chef des appareils fournis et/ou toute utilisation non conforme ont pour effet d'annuler la présente déclaration de conformité.

Neckarsulm, 04.06.2009
KACO new energy GmbH



ppa. Matthias Haag
Membre de la Direction – Directeur Technique

* RCMU: unité de surveillance des courants résiduels (Residual Current Monitoring Unit)

** Si le gestionnaire du réseau prescrit une protection contre les courants de défaut pour d'autres raisons, celle-ci devait être du type A et correspondre à un courant de déclenchement d'au moins 100 mA, afin que l'installation ne soit pas mise hors circuit à cause des effets capacitifs inhérents à l'installation. Un disjoncteur de 30 mA, placé pour assurer une protection supplémentaire contre les courants de défaut, pourrait mener à des coupures intempestives. KACO ne fera pas suite aux éventuelles réclamations résultant de cette configuration.